

CONTACTS DE LA CELLULE

Pour toute question sur le fonctionnement de la CSE, vous pouvez contacter les coordonnateurs de la cellule :

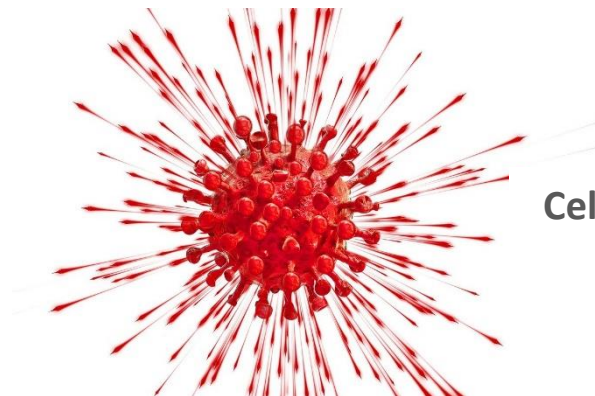
- Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 : **06.08.61.12.68**
- Par mail : cse.erebfc@chu-dijon.fr

Espace de Réflexion Éthique Bourgogne-Franche-Comté

www.erebfc.fr

CHU de Dijon
10 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908
21079 Dijon

CHU de Besançon
Hôpital St Jacques
Arsenal / Bât. L – 2 place St Jacques
25030 Besançon Cedex



Cellule de Soutien Ethique Covid-19

Qu'est-ce qu'une Cellule de Soutien Ethique (CSE) ?

Avis du Comité Consultatif National
d'Ethique (CCNE) du 13 mars 2020 « Enjeux
éthiques face à une pandémie » :



La place d'une réflexion éthique dans la prise en charge de patients graves, dans les choix de réorganisation des services de santé devant faire face à la gestion de ressources rares (lits de réanimation, ventilation mécanique) conduit le CCNE à proposer la mise en place d'une « cellule de soutien éthique » permettant d'accompagner les professionnels de santé au plus près de la définition de leurs priorités en matière de soins.



Le rôle de la CSE

Proposer une aide, une participation à la réflexion lorsque se pose une question éthique dans le cadre de la prise en charge de patients atteints d'une infection à la COVID-19, ou sur lesquels la gestion de la pandémie pourrait indirectement avoir un impact.



Cellule de Soutien Ethique Covid-19

MISSIONS DE LA CSE

- Apporter un éclairage éthique collégial et pluridisciplinaire aux professionnels ou usagers confrontés à des tensions et des questionnements complexes liés à la pandémie de Covid-19 ;
- Orienter les professionnels vers les instances éthiques locales ou des personnes ressources de proximité ;
- Opérer une remontée des tensions éthiques présentes sur le terrain auprès du CCNE et de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dans le cadre de la mission d'Observatoire des pratiques au regard de l'éthique de l'EREBFC.

Principes d'action

La CSE est **pluridisciplinaire, consultative** et n'a pas vocation à se substituer au travail des instances éthiques locales ou aux décisions des équipes médicales et paramédicales, ni aux initiatives déjà mises en place par des équipes mobiles locales ou régionales.

De plus, elle **n'est pas compétente pour examiner ou trancher les différends** entre personnes ou entre services.

La CSE cherche à apporter un regard distancié sur les sujets ou les situations vécues pendant la pandémie de Covid-19 et relevant de l'éthique. Chaque membre est soumis au respect du secret professionnel et médical, et **respecte l'anonymat de chaque requérant**.

Elle émet des avis et orientations qui n'ont pas de caractère contraignant.

COMPOSITION DE LA CSE

La CSE est composée de l'équipe permanente de l'EREBFC ainsi que d'une dizaine de membres de son Conseil d'Orientation provenant de différents champs disciplinaires et reconnus pour leur implication dans la réflexion éthique en santé. Elle est coordonnée par l'équipe salariée de l'EREBFC.

La composition de la CSE est amenée à évoluer et à s'ouvrir à d'autres personnes ressources compétentes en fonction de la nature des saisines.

FONCTIONNEMENT DE LA CSE

Chaque demande est examinée quotidiennement par les coordonnateurs de la CSE et transmise à l'équipe permanente de l'EREBFC qui se réunit tous les lundis afin d'analyser la recevabilité de la demande.

- Si la demande ne concerne pas le domaine de compétence de l'EREBFC ou si des ressources existent sur le terrain, une réponse est adressée rapidement au requérant afin de réorienter sa demande vers une instance éthique locale ou une personne ressource de proximité.
- Si la demande concerne le domaine de compétence de l'EREBFC, elle est transmise aux membres de la CSE en fonction de leurs compétences afin d'apporter un éclairage éthique à la situation donnée. Ces derniers prennent rapidement contact avec le requérant pour évaluer la situation avant toute délibération. Au terme de cette consultation, ils rédigent une proposition d'avis qui est envoyée à l'équipe permanente de l'EREBFC pour validation. L'avis définitif est ensuite adressé à l'auteur de la saisine par les coordonnateurs de la CSE dans les meilleurs délais.

QUI PEUT LA SAISIR ?

La cellule est à la disposition des **professionnels des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des associations** ainsi que des **usagers de la région Bourgogne – Franche-Comté** pour tout problème éthique lié à la pandémie de Covid-19.

COMMENT LA SAISIR ?

Les demandes d'aide à la réflexion éthique sont à adresser sur le site internet de l'EREBFC en complétant en ligne un **formulaire de saisine**.

La CSE peut être saisie, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.